



JEM, Mairie de LES MARCHES 73800

Contact :

André BRUN 298, Chemin du Lac Clair  
73800 LES MARCHES

e-mail : andre.brun55@gmail.com

Tél : 04/79/28/15/47

## VOYAGE EN ECOSSE

Du Vendredi 17 au  
Mercredi 22 Avril 2020

Aux adhérents du Comité de Jumelage  
LES MARCHES / STEPPS

Ami adhérent,

Notre projet de voyage en Ecosse se confirme !

Le Comité de Jumelage organise un voyage à STEPPS, prolongé par la visite du site historique de NEW LANARK, puis de la ville d'EDIMBOURG.

Ci-après quelques indications, sujettes à modifications si besoin.

### Hébergement :

- ⇒ Du Vendredi 17/04 soir au Lundi 20 matin (3 nuits) dans les familles d'accueil à STEPPS ou en hôtellerie si nécessaire.
- ⇒ Du Lundi 20 soir au Mercredi 22/04 matin (2 nuits) en hôtel à EDIMBOURG,

### Activités :

- ⇒ Samedi et Dimanche : activités et visites organisées par nos amis du Comité de Jumelage de STEPPS. A préciser ultérieurement. Samedi, probablement visite de Glasgow. Retour en France le Lundi matin pour les personnes inscrites au week-end uniquement.
- ⇒ Lundi : visite de New Lanark, site inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco.
- ⇒ Mardi : visite en commun du Château, puis visites libres d'Edimbourg. Des suggestions vous seront proposées. A noter que les musées sont généralement gratuits.

### Rappel :

- ⇒ Le double objectif de ce voyage est de nouer ou conforter des liens avec des correspondants et de découvrir l'Ecosse.
- ⇒ Nous avons souhaité rendre ce voyage accessible au plus grand nombre et le prix par personne sera de 350 euros, grâce à une aide de JEM. Si week-end uniquement : 150 €.

😊 Ce prix comprend :

- pré-acheminement en car à l'aéroport et retour + vol avion aller/retour + 1 valise/famille 15 kg en soute.
- hébergement,
- trajets en bus en Ecosse pour déplacements collectifs.
- les visites. NB : les monuments et musées sont quelquefois d'accès gratuit.

SUITE

☹ Ce prix ne comprend pas (2 jrs d'extension) :

- petits déjeuners,
- repas de midi et du soir, sauf lundi midi,
- bus public d'Edimbourg à l'aéroport,
- dépenses personnelles.

[!] Ce voyage est organisé par des bénévoles dans un esprit d'ouverture et d'échanges, propre à une démarche de jumelage, destinée à tous milieux. Nous ne serons donc pas en mesure d'offrir le service que l'on pourrait attendre d'une agence de voyage. Le nombre de places sera nécessairement limité et nous devons sans tarder réserver les billets d'avion et l'hébergement. Aussi, sommes-nous contraints de vous demander de nous répondre au plus vite et avant le 10/10/2019.

.....BULLETTIN D' INSCRIPTION.....

NOM : . . . . . Prénom : . . . . . Date de naissance : . ./ . ./ . . . .

NOM : . . . . . Prénom : . . . . . Date de naissance : . ./ . ./ . . . .

NOM : . . . . . Prénom : . . . . . Date de naissance : . ./ . ./ . . . .

NOM : . . . . . Prénom : . . . . . Date de naissance : . ./ . ./ . . . .

NOM : . . . . . Prénom : . . . . . Date de naissance : . ./ . ./ . . . .

Coordonnées représentant famille :

**e-mail** : .....@..... **Portable** : ..../..../..../..

Confirment leur inscription au voyage en Ecosse :

[ ] du 17/04/20 au 20/04/20, week-end uniquement, au prix de 150 €, ou

[ ] du 17/04/20 au 22/04/20, week-end et extension, au prix de 350 €

proposé par le Comité de Jumelage de LES MARCHES. Ce dernier agit dans un cadre associatif et n'assume aucune prestation ou obligation d'un professionnel (par ex. Toutes formules d'assurance restent individuelles).  
L'adhésion à JEM pour l'exercice en cours est obligatoire.

Date : . ./ . ./ . . Signature :

Retour avant le 10/10/19 à André BRUN, 298, Chemin du Lac Clair, 73800 Les Marches.

**Joindre nécessairement copie carte d'identité (validité 10 ans) ou passeport et chèque d'acompte de 100 € par personne.**

Le solde sera réglé en 2 fois : fin 01/2020 et fin 03/2020.

Nous consulter si un étalement différent est nécessaire.

Les inscriptions se feront **dans l'ordre d'arrivée** (si chèque d'acompte présent), avec clôture définitive au 10/10/2019.

Les billets d'avion seront ensuite réservés (en principe auprès d'EASY JET), sans possibilité d'annulation ou d'échange. L'acompte ne pourra donc pas être restitué, même en cas d'empêchement avec force majeure. JEM ne souscrit pas d'assurance annulation.